

Du diagnostic au suivi par la valorisation des données régionales

L'exemple de la région Rhône-Alpes

L. Barbier/ONCFS



L'état des lieux réalisé dans le cadre de la réflexion sur les ORGFH s'est décliné en analyses thématiques dans la plupart des régions, mais aussi sous la forme d'un audit patrimonial en Ile-de-France et en Normandie, ou par la rédaction de fiches « espèces » synthétiques en Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes... L'élaboration de ces fiches spécifiques complémentaires a été l'occasion de recueillir les données existantes auprès des différents acteurs régionaux et de les valoriser. Illustration de cette démarche avec le cas de la région Rhône-Alpes.

**Véronique Le Bret¹,
Jean-Luc Carrio²,
Mireille Richoux³,
Marc Chautan⁴**

1 ONCFS, Délégation régionale Alpes Méditerranée
Corse – Aix-en-Provence.

2 DIREN Rhône-Alpes – 208 bis rue Garibaldi,
69422 Lyon cedex 03.

Tél. : 04 37 48 36 52/Fax : 04 37 48 36 51

Mail : jean-luc.carrio@rhone-alpes.ecologie.gouv.fr

3 Centre ornithologique Rhône-Alpes – Maison
Rhodanienne de l'Environnement, 32 rue Sainte
Hélène, 69002 Lyon. Tél. : 04 72 77 19 84.

4 Fédération régionale des chasseurs de Rhône-
Alpes – 94 avenue Debourg, 69007 Lyon.

Tél. : 04 72 76 29 36/Fax : 04 72 71 92 11

Mail : frca@wanadoo.fr

En Rhône-Alpes, les fiches espèces ont commencé à être rédigées par le Bureau d'Etude *Acer campestre*, en charge de l'état des lieux.

Au début de la démarche, la DIREN souhaitait cibler le travail sur les espèces chassables, dans la perspective des schémas départementaux de gestion cynégétique (SDGC).

Toutefois, il est apparu rapidement indispensable de mener également une réflexion sur les habitats ; mais la rédaction des fiches espèces a continué en parallèle, permettant, conformément à la circulaire technique ministérielle relative aux ORGFH, de « rassembler les informations pertinentes [...], résultats d'inven-

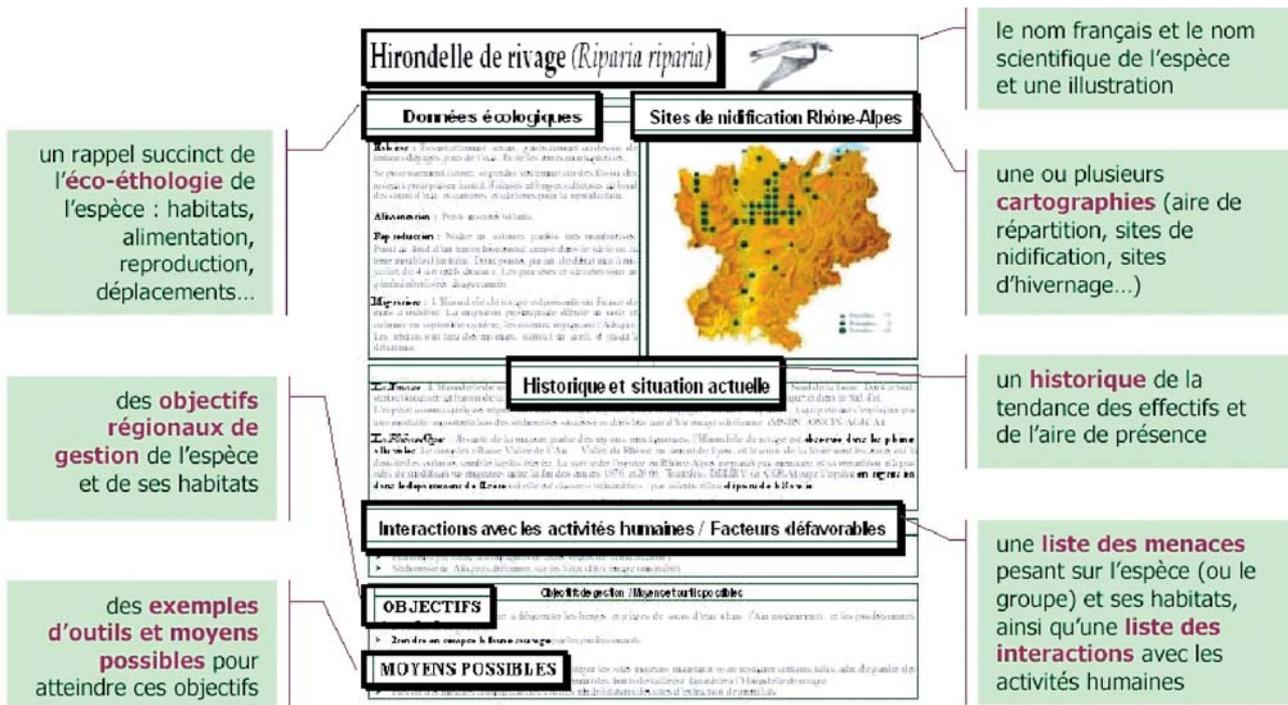
taires ou de suivis patrimoniaux de populations animales, chassées et non chassées ».

Des fiches-espèces pour aller plus loin

De par leur contenu, ces fiches remplissent plusieurs objectifs.

Elles complètent l'état des lieux régional des habitats et de la faune correspondante, réalisé à dire d'experts (cartes de répartition, zones de reproduction et d'hivernage, évolution des prélèvements...). Elles présentent de manière objective les données disponibles sur ces espèces, provenant de diverses sources sans toutefois prétendre être exhaustives.

Clef de lecture des fiches « espèces »



Les principales sources de données régionales ont été :

- l'Atlas des oiseaux nicheurs du Centre ornithologique Rhône-Alpes (CORA, 2003)
- l'Atlas des mammifères de la Fédération Rhône-Alpine pour la protection de la nature (FRAPNA, 1997)
- les bilans des réseaux ONCFS – Fédérations des chasseurs (suivi des oiseaux de passage, cervidés-sanglier...)
- les bilans de divers observatoires (Ecosystème prairies de fauche, Galliformes de montagne...).

Ces fiches listent les menaces pesant sur les espèces et leurs habitats, ainsi que les interactions (positives et négatives) avec les activités humaines.

Enfin, elles précisent les objectifs à atteindre en matière de gestion des populations ou des habitats spécifiques, et font référence aux orientations régionales correspondantes. Toutefois, il n'a jamais été question de fixer des objectifs chiffrés ni précisément localisés. En effet, cette précision relève des schémas départementaux voire des plans de gestion cynégétiques pour les espèces chassables et des plans de gestion pour les espaces naturels remarquables.

Toujours dans un esprit de concertation

En Rhône-Alpes, la DIREN, assistée de l'ONCFS, a associé la Fédération régio-

nale des chasseurs (FRC) et le CORA le plus en amont possible dans la démarche. Des groupes de travail élargis ont réuni de nombreux partenaires.

Dans cet esprit, toutes les fiches ont pu être relues (dans des versions provisoires successives) par les acteurs concernés (monde de la chasse, de l'eau, du pastoralisme...).

Pour les quelques points n'ayant pas fait l'objet d'un consensus, c'est le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) qui a proposé une rédaction

au Préfet de région, s'appuyant sur les connaissances techniques à disposition. C'est le cas pour le mouflon, espèce exogène introduite en Rhône-Alpes dans les années 1950. Les objectifs proposés par le CSRPN et retenus par le Préfet sont les suivants :

- 1 – Le mouflon étant une espèce exogène peu adaptée aux forts enneigements de la région, il convient de ne plus envisager ni permettre aucun lâcher ;
- 2 – Conserver les populations existantes, sans favoriser leur croissance.



D. Maillard / ONCFS

Mouflon.

Du diagnostic au suivi : l'exemple de la conservation du Tétrasyre

Diagnostic

L'Observatoire des galliformes de montagne¹ publie chaque année un bilan. Pour le Tétrasyre, l'état des lieux des ORGFH a utilisé les cartes de répartition par unité naturelle, le bilan du nombre de communes d'où l'espèce a disparu...

Les débats en groupe de travail ont permis d'énoncer les menaces pesant sur cette espèce et notamment :

- l'abandon de sites de pâturage entraînant un enrichissement et une évolution vers la forêt,
- un pâturage intensif et/ou précoce dans les zones de reproduction, qui détruit le couvert végétal nécessaire à l'élevage des poussins ;
- la destruction et le morcellement de l'habitat par les aménagements (urbanisation, construction de routes, pistes et remontées mécaniques) ;
- les mortalités accidentelles (collisions avec des câbles aériens) ;
- des prélèvements par la chasse localement trop importants ;
- le dérangement par une fréquentation disséminée et croissante de la montagne...

Orientations

Cet état des lieux partagé a permis de cibler les besoins et de rédiger les objectifs suivants :

- 1 – lutter contre la fermeture du milieu (Pré-alpes et zones externes des massifs centraux)
- 2 – prendre en compte la présence des galliformes de montagne lors de tout aménagement et activités touristiques
- 3 – prendre en compte la présence des galliformes de montagne sur les pâturages exploités
- 4 – adapter les pratiques cynégétiques à l'état de conservation de l'espèce
- 5 – envisager la régulation de la prédation sur des populations sensibles dès lors que la chasse est interdite.

¹ - L'Observatoire des galliformes de montagne (OGM) est un groupement d'intérêt scientifique qui, depuis 1992, rassemble divers organismes (parcs nationaux, parcs naturels régionaux, ONCFS, ONF, FDC, structures conservatoires d'espaces naturels et associations spécialisées...). Le CNERA Faune de montagne de l'ONCFS assure le secrétariat de cet observatoire.



L. Barbier/ONCFS

Tétrasyre (mâle).

Expériences positives en région

Les ORGFH ont été l'occasion de mettre en avant des actions exemplaires, déjà mises en œuvre par les acteurs locaux. C'est ainsi que l'expérience du GIC du Val d'Arly (Savoie/Haute-Savoie) en faveur de la restauration de l'habitat de reproduction du Tétrasyre a été retranscrite à cette occasion.

De même, une fiche a été consacrée à l'action multi-partenariale d'inventaire et de visualisation des câbles, pour la réduction de la mortalité accidentelle des oiseaux sur les domaines skiables.

Suivi de la mise en œuvre et évaluation

Suite à l'approbation des ORGFH, la DIREN a commandé une étude à l'Observatoire des galliformes de montagne. Il s'agit d'inventorier et de cartographier les Unités pastorales importantes pour le Tétrasyre. Cette étude répond à plusieurs orientations régionales et notamment :

- « acquérir des connaissances nécessaires à la mise en place de mesures de gestion adaptées » ;
- « sensibiliser les propriétaires et exploitants agricoles, ainsi que les organismes professionnels, à la prise en compte de la faune sauvage et de ses habitats dans les pratiques agricoles » ;
- « concilier durablement l'activité pastorale et la conservation des populations de galliformes de montagne ».

La localisation et la hiérarchisation des « enjeux tétras » constituent un préalable qui doit permettre de promouvoir et d'orienter la réalisation de diagnostics « tétras-pastoraux » sur le terrain.

Ces diagnostics doivent pouvoir porter sur deux aspects :

- le risque de fermeture
 - et le risque de pâturage intensif et précoce
- des habitats de reproduction et être assortis d'éventuelles propositions spatialisées de mesures à mettre en œuvre.

Une meilleure complémentarité avec d'autres démarches en faveur de la conservation de la nature

Les ORGFH, en particulier grâce aux fiches décrivant les besoins des espèces et préconisant des objectifs plus précis pour leur conservation, sont complémentaires d'autres politiques publiques et de documents d'aides à la décision. En effet, les ORGFH sont notamment complémentaires de l'inventaire ZNIEFF (Zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique), qui liste et localise les espèces dites déterminantes. Par exemple, si une commune est concernée par une ZNIEFF de type I où le tétras-lyre est présent, il lui est possible de se référer à la fiche ORGFH correspondante. Elle y trouvera des indications

précises sur les besoins écologiques de l'espèce, des préconisations pour assurer sa conservation, des informations sur les aménagements et usages pouvant avoir un impact négatif.

D'autre part, à la différence de la plupart des autres approches environnementales qui privilégient la conservation et le suivi d'espaces et d'espèces remarquables ou protégés, la démarche « ORGFH » traite aussi de milieux et d'espèces plus « ordinaires ». En effet, parmi les espèces faisant l'objet d'une fiche figurent non seulement certaines à forte valeur patrimoniale tel le Râle des genêts, le Gypaète barbu ou le Lynx... mais aussi d'autres espèces plus communes comme le Cerf élaphe, le Chevreuil ou encore la Pie bavarde.

Conclusion

L'état des lieux, sur la base des données régionales disponibles, a permis de définir les besoins et les enjeux en matière de conservation de la faune sauvage et des milieux qu'elle occupe. En cohérence avec ces besoins, des orientations ont été fixées, constituant les objectifs de gestion proprement dits.

Il convient à présent, conformément à l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2004 ayant approuvé les ORGFH de la région

Rhône-Alpes, d'assurer une évaluation de ces orientations, en effectuant un suivi :

- de l'état de l'environnement (**diagnostic continu**)
- de la **pression** exercée par les activités humaines
- et surtout des **actions mises en œuvre** par les différents partenaires, au travers de leurs politiques respectives.

Pour ce faire, des indicateurs de suivi seront renseignés via un tableau de bord, afin de mesurer l'évolution des milieux et des espèces. Le suivi de la mise en œuvre d'actions pourra être réalisé notamment grâce aux réunions annuelles du **comité de pilotage régional**. Chaque membre pourrait à cette occasion exposer les actions mises en place, à travers sa propre politique et/ou en partenariat avec d'autres acteurs.

L'utilisation des données régionales a permis de mieux **impliquer les acteurs** dans la démarche et de **mettre en valeur leur travail**.

En effet, sans ressources humaines motivées, il n'y a pas de diagnostic ni de suivi possible. Le milieu associatif et ses relais locaux (chasseurs, naturalistes et autres bénévoles) constituent un **réseau d'observateurs** tout à fait indispensable et indissociable des programmes menés par l'Etat et les établissements publics.

Enfin, l'utilisation des données régionales a aussi été un moyen de **cibler les « insuffisances »** en terme de connaissances et de **proposer des axes de recherche** au CSRPN, relais auprès des universitaires de la région.

Remerciements

Remerciements pour leur relecture attentive à Maurice Duperray (Président de la FRC), Patrick Odrat (Administrateur de la FRC), Serge Alexis (Directeur régional de l'Environnement), Muriel Durand-Bourlier (Chef du Service protection et gestion de l'environnement à la DDAF de l'Ain), Bernard Boisaubert (Délégué régional de l'ONCFS), Jean-Yves Fournier (Cellule technique de l'ONCFS) et Marie-Christine Wencel (Direction des actions territoriales de l'ONCFS).

Les ORGFH de Rhône-Alpes sont consultables sur le site Internet de la DIREN Rhône-Alpes :

www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr,

ou à partir du site de l'ONCFS :

www.oncfs.gouv.fr.

Une plaquette de 20 pages est téléchargeable. Elle peut être commandée, ainsi qu'un CD-Rom, à :

veronique.le-bret@ecologie.gouv.fr. ■



M. Benmergui/ONCFS

Les espèces à forte valeur patrimoniale, comme le Râle des genêts, ne sont pas les seules visées par les ORGFH.